

Séance du 23.05.2009

Engagement d'employés aux travaux publics et à la voirie

Le Conseil décide d'engager temporairement, soit jusqu'au 31 octobre 2009, M. Jean-Michel Morard à 100 % et M. Albert Aymon 40 %.

Bornes hydrant, utilisation

L'utilisation des bornes hydrant par divers usagers n'est pas optimale.

Le CC rappelle les points suivants :

- demande écrite obligatoire adressée à l'administration;
- mise à disposition des usagers d'une borne hydrant par lieu géographique. Celle-ci sera communiquée à l'utilisateur à chaque demande;
- compétence unique au responsable des eaux pour décider d'un raccordement sur ces installations;
- information aux utilisateurs connus des règles d'utilisation des bornes hydrant;
- application immédiate de l'article 31 du règlement traitant de l'amende en cas d'infractions.

Afin de compléter ces mesures, le Conseil décide que chaque usager doit utiliser une technique pour interrompre l'arrivée d'eau lorsque le niveau maximum du récipient est atteint, par exemple un bassin avec flotteur.

Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes 2008

Conformément à l'article 85 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, M. Bernard Chabbey, représentant de la fiduciaire Nofival SA, présente le rapport de contrôle détaillé relatif aux comptes de l'exercice 2008 de la Municipalité.

Edilité

Deux autorisations de construire sont délivrées.

Engagement de personnel enseignant

Le Conseil décide d'engager M. Grégory Parchet (co-titulaire de la classe 1-2P pour un temps de travail de 2 jours par semaine et co-titulaire de la classe de 6P durant une ½ journée par semaine) et Mlle Emilie Berthousoz (enseignante d'allemand et de sciences au CO).

Plan d'encépagement

Conformément à la loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural et à l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin, le Conseil prend connaissance de l'avant-projet y relatif. Il sera ensuite transmis au service cantonal de l'agriculture.

Séance du 04.06.2009

Assainissement des gouffres de Pra Combère

La société ISSKA a été mandatée par le Service de la protection de l'environnement pour effectuer un assainissement des gouffres de Pra Combère qui sont situés en zone de protection des eaux.

Le Conseil prend connaissance des devis relatifs à ces travaux et il propose d'adjuger les travaux aux entreprises suivantes :

- ISSKA pour Fr. 155'464.80, TTC
- Claudy Délétroz pour Fr. 8'177.60, TTC.
- Perraudin & Retripa SA pour Fr. 4'648.30, TTC.
- Triage Forestier Lienne-Morge pour Fr. 600.00, HT.

Ces propositions seront transmises à l'Etat du Valais pour approbation.

Analyse et étude des bâtiments communaux

L'Etat du Valais a décidé de subventionner à hauteur de 30 % les frais d'étude à effectuer sur les bâtiments publics pour la recherche d'amiante.

Le CC décide de demander une offre pour l'analyse à effectuer. L'analyse et les travaux qui s'en suivront seront portés au budget 2010.

Crèche Naftaline

Conformément à l'article 13 du règlement de la structure d'accueil "Naftaline", le CC décide d'augmenter de 20 % les tarifs de la crèche Naftaline.

<u>Crèche</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>	<u>Repas</u>	<u>Total</u>
Finance d'inscription et ouverture de dossier	Fr. 20.00		Fr. 20.00
Demi-journée avec repas	Fr. 14.00	Fr. 6.00	Fr. 20.00
Demi-journée sans repas	Fr. 14.00	--	Fr. 14.00
Journée avec repas	Fr. 21.00	Fr. 6.00	Fr. 27.00
<u>Ecoliers</u>			
Prise en charge de 11h30 à 13h30 avec repas	Fr. 7.00	Fr. 7.00	Fr. 14.00
Prise en charge avant et après l'école : à l'heure	Fr. 3.50	--	Fr. 3.50

L'entrée en vigueur des nouveaux tarifs est fixée au 20.08.2009.

Edilité

Dix autorisations de construire sont délivrées.

Protections avalanches

Dans le cadre des travaux relatifs à l'exécution des paravalanches du secteur Luys IV – Larejin, le Conseil donne les préavis d'adjudication suivants :

- Fourniture d'ouvrages paravalanches : Krummenacher AG, Brig, pour le montant de Fr. 390'843.00 TTC.
- Pose d'ouvrages paravalanches : Tecnap Sàrl pour le montant de Fr. 683'395.60 TTC.

Ces offres sont les plus avantageuses. L'adjudication des travaux est de la compétence de l'Etat du Valais.

Festival des Musiques des Montagnes du Monde

Le Conseil décide de subventionner le Festival des Musiques des Montagne du Monde pour un montant de Fr. 50'000.00. Cette décision est valable uniquement pour l'édition 2009 du festival.